



Art. 18 de la loi communale
modifiée du 13 décembre 1988

Le conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente.

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre requis, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, quel que soit le nombre des membres présents, prendre une résolution sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

Les deuxième et troisième convocations se feront conformément aux règles prescrites par les articles 12 et 13, et il sera fait mention si c'est pour la deuxième fois ou pour la troisième que la convocation a lieu; en outre la troisième convocation rappellera textuellement les deux premières dispositions du présent article.

Un membre du conseil qui, sans motif légitime, n'aura pas été présent à trois séances consécutives pourra, sur la proposition du conseil, être déclaré démissionnaire par le Ministre de l'Intérieur.

Le Conseil communal est invité à se réunir le

mardi, 16 avril 2024 à 19:00 heures

à la salle des séances à L-7640 Christnach, 7, Fielserstrooss,
afin de discuter sur les objets suivants :

ORDRE DU JOUR :

Séance publique

- | | |
|------------|---|
| 2024-03-01 | Compte administratif et compte de gestion de l'exercice 2022 ; |
| 2024-03-02 | Approbation d'actes de vente ; |
| 2024-03-03 | Approbation d'un contrat de bail ; |
| 2024-03-04 | Modifications budgétaires ordinaires ; |
| 2024-03-05 | Modification budgétaire extraordinaire ; |
| 2024-03-06 | Introduction d'une caution à avancer lors de la délivrance d'une autorisation de bâtir ; |
| 2024-03-07 | Tarif de rachat des poubelles grises pour déchets ménagers dans le cadre de l'adaptation de la gestion des déchets ; |
| 2024-03-08 | Demande de morcellement d'un terrain sis à Waldbillig ; |
| 2024-03-09 | Demande d'inscription d'un enfant non-résident à l'école fondamentale de Waldbillig, cycle 1 pour l'année scolaire 2024/2025 ; |
| 2024-03-10 | Désignation d'un délégué communal au sein de l'a.s.b.l. Nordstadjugend ; |
| 2024-03-11 | Approbation de la stratégie communale pour la protection de l'environnement de la commune de Waldbillig dans le cadre du pacte nature ; |



- 2024-03-12 Demande d'un accord de principe de la commune de Junglinster pour le relogement du Club Aktiv Plus ;
- 2024-03-13 Décision portant sur la célébration du 200. Anniversaire de Michel Rodange ;
- 2024-03-14 Demandes de subside extraordinaires ;
- 2024-03-15 Demandes de subside ;
- 2024-03-16 Divers

Conformément à l'article 13 de la loi modifiée du 13 décembre 1988, les conseillers Maxime Bender, Mike Michels et Romain Tobes ont demandé par écrit à Madame la bourgmestre d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- 2023-03-17 Question du conseil communal au collège des bourgmestre et échevins ;

- 2024-03-18 Mat dem Plënnere vun de Gemenge Raimlechkeeten op Chrëschtnech, an der viraussichtlecher Bauzäit vun 2 Joer, steet de Festsall zu Waldbëlleg eidel.

Mir froe fir de Festsall zu Waldbëlleg kënnen fräi ze gi fir d'Veräiner sou dass do z.Bsp. kéint eng Reunion resp. eng Generalversammlung stattfannen.

Christnach, le 15 avril 2024

Pour le Collège des bourgmestre et échevins,

La bourgmestre,

La secrétaire,

